

LOGICIEL DE GESTION DE BÉNÉVOLES EASY EVENT MANAGEMENT

Annexe cahier des charges

- Finalement, **il ne faut pas que l'organisateur puisse supprimer un bénévole** (sinon il pourra renouveler son crédit de bénévoles sans payer s'il organise deux événements dans l'année). La seule option possible : le black-lister (feu noir).
- Avec le compteur *–nombre de jours restants-* prévoir un compteur *–Crédit bénévoles XX/300 bénévoles-* pour leur indiquer l'état de leur compte : il s'agit là du nombre réel d'inscrits, quelque soit le statut (validé, refusé etc).
- Concernant la validation du poste par le bénévole (une fois qu'un poste lui a été affecté, une demande de confirmation lui est envoyée par email). **Prévoir la function suivante : si le bénévole ne répond pas au bout d'une semaine, le poste est automatiquement validé** (car certains bénévoles consultant rarement leur boîte email).
- Fonction *–éviter les doublons-* en prenant en compte le nom, le prénom et la date de naissance.
- Pour le site internet (vitrine + site inscription) prévoir un onglet discussion instantannée- voir le site internet www.zopim.com.